

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE du 24 mars 2024 à 14h30

Sont présents ou représentés les membres suivants :

Lou Hendrijckx et Jan Dubois Co-président.es, Thierry Descamps Trésorier et les membres effectifs.

Lou Hendrijckx, co-présidente présente l'ordre du jour :

1. Présentation du rapport d'activité de l'association des habitants
2. Présentation des comptes et bilan de l'exercice 2023. Présentation du budget 2024 et décharge aux administrateurs.
3. Présentation des candidat.es administratrice.eurs membres du CA
4. Débat sur le futur de l'AH
5. Conclusion

Présentation du rapport d'activité de l'AH

Malgré un CA restreint, les dossiers ont été amenés à terme. L'aide de certains membres y ont contribué largement et le CA les remercie pour leur implication. Le comité statuts a mené à bien la mise à jour des statuts selon les prescriptions du nouveau code des sociétés et des associations.

Les subsides octroyés par la Fédération Wallonie Bruxelles ont été validés pour l'éducation permanente pour l'année 2024. Le thème reste « Quelle ville voulons-nous ? »

Pour conserver la subvention il faut atteindre le nombre de 100 heures par année. En 2023, 50 heures ont été effectivement réalisées.

Anne Quévit propose d'organiser plus d'activités dans ce sens pour ne pas perdre la contribution des pouvoirs publics.

Le volet communication se porte bien, l'engagement de Mathilde Liber a permis d'actualiser les newsletters et d'avoir un site internet attractif et à jour. Il a été constaté que ces deux outils sont largement consultés.

Le CA souhaite mettre en place un comité de rédaction élargi qui pourra s'occuper de l'AH Info et fait appel aux membres pour participer à ce projet.

Le comité d'urbanisme est composé d'un nombre important de participants et se réunit en sous-groupes de manière récurrente.

Présentation des comptes et bilan de l'exercice 2023. Présentation du budget 2024 et décharge aux administrateurs.

Luc Tondreau explique que l'exercice 2023 présente un bénéfice de 428,33€. La trésorerie 2023 est équivalente à celle de 2022 à savoir de +/- 40000€. Les subsides ont été budgétés de manière prudente à hauteur de 25000€.

Bernadette Meyer informe l'AG que le trèfle apportera des recettes d'un montant de +/- 18000€ pour l'édition 2024

Désignation des administratrice.eurs membres du CA

Trois candidatures ont été envoyées selon les formes et dans les délais : Iboukassene Soraya, Philippe Laperche et Philippe Marchal.

Les membres présents à l'AG insistent sur l'importance de cet organe dans les décisions qui incombent l'AH. Ils rappellent aussi que les administratrice.eurs désignés au CA doivent faire valoir la voix des membres habitant Louvain-la-Neuve constitués en Assemblée générale.

Aucune conviction personnelle ne doit influencer la conduite des travaux qui leur seront confiés.

Une demande des membres a été formulée concernant la réactivation des comités de quartier. Ces comités sont très importants puisqu'ils font remonter, depuis la base, les demandes des habitant.es aux CA et aux comités effectifs. Jan Dubois rappelle que cette initiative doit venir des quartiers eux-mêmes et que, à l'heure actuelle, il y a des quartiers qui se sont dotés de ce comité et d'autres qui ne les ont pas encore implémentés.

Débat sur le futur de l'AH

Les membres font remarquer que les habitant.e.s de LLN sont moins enclin.e.s à s'impliquer dans des associations et que ce phénomène est de plus fréquent dans le milieu associatif.

Les membres de l'AG décident d'opter pour la proposition de continuer l'AH avec un CA de trois membres, épaulés par des comités effectifs qui travailleront sur différents aspects de l'association. Un poste mi-temps de coordination sera ouvert à partir de septembre 2024 afin d'épauler le CA et les différents comités.

Un comité « politique et stratégie », se penchera sur des pistes de fusion et/ou de dissolution et transmettra ses conclusions au CA et à l'AG. Afin de préparer tous les cas de figure pour que l'AG puisse décider en toute connaissance de cause de l'avenir de l'AH.

Vu l'incertitude par rapport à la pérennité des subsides ou de leur diminution, vu la diminution des membres inscrits à l'AH, vu le constat que le montant des cotisations de membre n'a pas bougé pendant des années en dépit d'une inflation très élevée, il a paru nécessaire d'appliquer une augmentation. L'AG a tenu compte des remarques de certains membres qui attirent l'attention sur la possible diminution des adhésions, puisque toutes les familles ne sont pas en mesure d'augmenter leur contribution. Il a été décidé que l'adhésion sera proposée à partir de 15€ (tout en conservant les tarifs réduits actuels). Il sera communiqué également qu'en cas de difficulté, un montant moins élevé sera toutefois accepté afin d'assurer la participation du plus grand nombre.

Les subsides APE concernant le financement de 3 postes à mi-temps ont été confirmés par les pouvoirs publics pour 2024.

Le comité « politique et stratégie » analysera tous les scénarios permettant la pérennité de l'association, la dissolution ou la fusion avec d'autres asbl. Certains membres de l'AG invitent le comité à prendre contact avec Altérez-vous, qui est une jeune association composée de +/- 30 membres très actifs dans l'éducation permanente.

Un cadastre des asbl présentes à LLN sera réalisé afin d'identifier celles qui pourraient constituer un pôle chapeauté par l'AH ou voir quelles synergies pourraient s'en dégager.

Le CA invite les membres présents à manifester leur intérêt pour rejoindre ce comité.

La moyenne d'âge des membres de l'AH est un point qui pose question à certains membres. Il faudrait de nouvelles forces vives capables de continuer la mobilisation et la pérennité des projets. Ainsi que des membres représentatifs de toutes les couches sociales de la population de LLN.

CONCLUSION

Après en avoir délibéré, l'AG vote :

- Les comptes de l'exercice 2023 qui sont approuvés.
- Le budget pour l'année 2024 qui est accepté.
- L'assemblée donne décharge aux administratrice.eurs.
- L'assemblée décide d'appeler à la fonction d'administrat.rice.eur, exercée à titre gratuit, Iboukassene Soraya, Philippe Laperche et Philipe Marchal
- Les administratrice.eurs sont désignés à l'unanimité des membres présents et représentés.
- Les membres ont approuvé l'augmentation de la cotisation de l'AH à partir de 15€ pour 2025.

Le CA de l'AH sera composé de 3 personnes et s'appuiera sur des groupes de travail définis par l'AG. L'équipe des salariés sera constituée par une chargée de communication, une responsable du secrétariat et de comptabilité et d'un.e coordinateur.trice.

Des groupes de travail ont été constitués lors de l'AG et pourront être élargis.

L'assemblée confère tous pouvoirs à l'organe de gestion pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

La séance est levée à 17h25